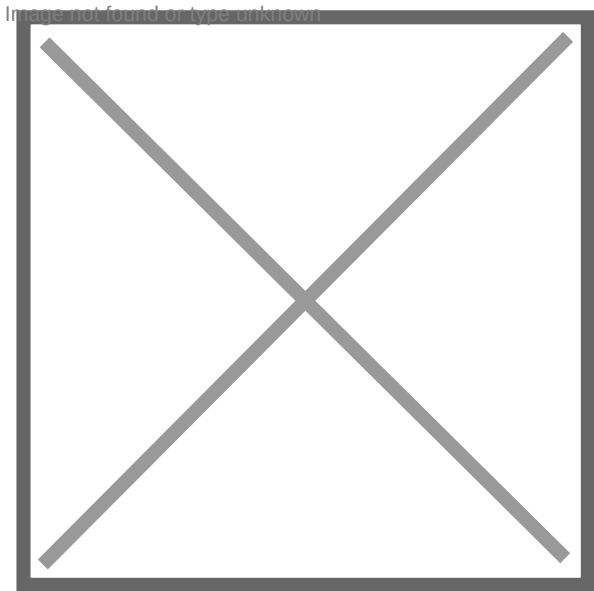




Participation d'un éleveur aux frais vétérinaires

Par **Luc17**, le **14/09/2009** à **15:25**

Bonjour,

Nous avons acheté une chienne (inscrite au LOF) dans un élevage à l'âge de 3 mois, en juin dernier.

Nous n'avons souscrit aucune assurance santé pour notre chienne.

Or, depuis, elle a eu des problèmes de santé et nous devons peut-être la faire opérer d'un kyste osseux cérébral (si l'intervention est possible), intervention qui sera vraisemblablement onéreuse.

J'aurais aimé savoir dans quelle mesure l'élevage pouvait être tenu pour responsable, ou au moins participer aux frais vétérinaires, puisque ce kyste osseux est certainement apparu à cause d'une anomalie génétique.

Merci d'avance pour vos réponses.